

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 16 janvier 2020 sous la présidence d'Alain Fillon, Maire.

Etaient absents excusés : Madame Ampe (pouvoir Madame Maury), Monsieur Guille des Buttes (pouvoir Monsieur Deschamps).

Etaient absents : Mesdames Hélix et Pinto, Monsieur Jaquinod.

Madame Hervier est désignée secrétaire de séance.

* * * *

Le procès-verbal de la réunion précédente n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité et il est passé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

* * * *

AFFAIRES FINANCIERES

❖ Attribution des subventions municipales pour l'année 2020

Monsieur le Maire rappelle les différents critères d'attribution des subventions mentionnés sur l'imprimé de demande (*participation à la vie communale ; offre d'activités régulières ; nombre d'adhérents résidant dans la Commune ; besoin de trésorerie ; cotisation des adhérents*). Il présente les propositions d'attribution pour l'année 2020 après avoir précisé que :

- les montants attribués resteront identiques à ceux de 2019,
- les associations bénéficient d'une mise à disposition gracieuse des salles communales pour leurs activités, sans restriction du nombre,
- certaines associations ont demandé une subvention inférieure à 2019 voire pas de subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, arrête les subventions municipales suivantes :

A.L.P.E.L. (dont 500 € sous réserve de l'organisation du spectacle de Noël)	500/500 €
Atelier d'Art Pictural	200 €
Avenir de Luray	400 €
Cercle Laïque	300 €
Cible Luraysienne	400 €
C.L.A.P. (dont 500 € pour organisation Marché de Noël)	400/500 €
Club Boxe Française	/
Club Luray Informatique	450 €
Comité des Fêtes de Luray (dont 500 € pour organisation Fête St Clair et sous réserve de la pérenité de l'association)	500/500 €
Comité des Jumelages	100 €
Entraide de Luray (dont 1000 € pour organisation repas des Seniors)	1000/1000 €
F.N.A.C.A. de Luray	260 €
Ligue contre le cancer	100 €
Luray Football Club (dont 700 € sous réserve engagement équipes en septembre 2020)	300/700 €
MILAN AC LURAYSIEN	200 €

Piégeurs Eure et Loir	160 €
Radio Grand Ciel	200 €
Radio Trois Vallées	300 €
Tennis Club Luray	300 €
U.D.T.L.	150 €
V.M.E.H	120 €

❖ **Attribution d'une subvention exceptionnelle**

Comme chaque année, la Commune participe à l'organisation du Marché de Noël. Le montant de la participation financière de la commune s'élève à 350 € en 2019. Après débat, le Conseil, unanime, décide d'accorder à l'association Création Luraysienne d'Animation et de Partage la somme de 350 € au titre de subvention exceptionnelle.

❖ **Fixation du prix de l'eau pour la période 1^{er} avril 2020 – 31 mars 2021**

Monsieur Fillon rappelle la situation actuelle au regard des différents paramètres qui déterminent le prix total du m³ d'eau assainie :

Part Eau potable : base communale + taxe départementale (*FSIREP*) et redevance Bassin AESN (*Pollution domestique*).

Part Eau assainie : base Communauté d'Agglomération + redevance Bassin + TVA 10 %.

Pour la partie eau potable, il est proposé de maintenir à 2,7133 € le prix du m³ pour la base communale à laquelle il est nécessaire d'y ajouter le FSIREP 0,070 € (*en augmentation*) et la redevance Bassin 0,380 € pour aboutir à un prix de 3,1633 €.

Pour la partie eau assainie, la Communauté d'Agglomération a fixé sa part à 1,9280 (*en hausse*) et l'AESN la redevance pour modernisation des réseaux de collecte à 0,1850 €.

Le montant de la TVA est de 0,2113 ce qui porte à 2,3243 le prix du m³ assaini.

Le prix total du m³ d'eau assainie (*eau potable + assainissement*) sera donc de 5,4876 € pour la période considérée.

Le prix de location du compteur est maintenu à 16 € par semestre.

Accord unanime du Conseil Municipal.

❖ **Remise des propositions des Commissions Municipales pour le budget primitif 2020**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'un budget primitif 2020 sera préparé par l'actuelle Commission des Finances.

C'est le nouveau Conseil Municipal issu des élections de mars 2020 qui votera, avant le 30 avril 2020, le budget, modifié ou non, pour l'année en cours.

Aussi, les Commissions Municipales sont amenées à présenter leurs propositions avant le 15 février 2020.

URBANISME – VOIRIE – RESEAUX

❖ **Exercice du droit de préemption urbain**

Après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner les propriétés cadastrées ZC70 et AB266, le Conseil, unanime, décide le non exercice du droit de préemption prévu par le Code de l'Urbanisme (Art. A 213-1 du Code de l'Urbanisme).

AFFAIRES GENERALES

❖ Renégociation du contrat assurance statutaire pour le personnel communal

Monsieur le Maire rappelle que la Commune dispose à ce jour d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents (CIGAC – Groupama).

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL :

Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité - Paternité et accueil de l'enfant – Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office.

- Agent non affiliés à la CNRACL :

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité – Paternité et accueil de l'enfant – Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agent, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

ORGANISATION DES PROCHAINES MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Les élus passent en revue les principales manifestations municipales à venir et s'y investissent :

18 janvier : Assemblée Générale de l'Avenir de Luray

23 janvier : remise de médaille à Monsieur Fillon

24 janvier : Assemblée Générale du Comité des Fêtes

06 mars : réunion du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Fillon : -remerciements de nombreux habitants suite à la distribution du colis de Noël,
-avis favorable unanime du Conseil Municipal pour l'attribution à Monsieur Fillon de la qualité de Maire honoraire au-delà de mars 2020.

Monsieur Deschamps : -information sur le rôle de la SEM Gédia dans les énergies renouvelables (éolien, méthanisation, photovoltaïque),
-information sur le dispositif « COP » régional.

Madame Vandromme : -SNAP Off 2020 du 26 mai au 21 juin – Choix de l'artiste photographe pour exposition Bibliothèque municipale,
-pièce de théâtre le 09 février à 15h00 à l'Espace Clairnet par la troupe des « Vrais Semblants ».

Madame Lemarié : -remerciements suite à l'organisation du marché de Noël.

Monsieur Manuguerra

: -compte rendu de la réunion Commission Communautaire déchets : bon positionnement de la Commune dans le tri des déchets,
-acquisition d'un défibrillateur automatique pour l'Espace Claret à prévoir budget 2020 – En attente proposition contrat de maintenance.

Monsieur Maignan

: -remerciements des membres du club de l'Entraide (environ 30 personnes) pour la mise à disposition gracieuse de la petite salle municipale,
-porte entrée arrière Mairie datant de 1989 à changer. Devis entreprise SOGAMA de 3.395 € accepté à l'unanimité (non participation de M. Fillon au vote).

~ ~ ~ ~ ~

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée
au vendredi 06 mars 2020 à 20h00.**

~ ~ ~ ~ ~